

## Améliorez votre habitat en profitant des aides des OPAH !

2017-2019

\* \* \*

La communauté de communes Maine Saosnois (pour une partie de son territoire – voir communes ci-dessous) et la commune nouvelle de Villeneuve-en-Perseigne ont décidé chacune de mettre en place une Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat (OPAH) qui démarre dès janvier 2017 et durera au moins 3 années.

### Quelles sont les communes concernées ?

**Le territoire du Saosnois (partie sarthoise) :** Aillières-Beauvoir, Les Aulneaux, Blèves, Commerveil, Contilly, Louvigny, Louzes, Mamers, Marollette, Les Mées, Neufchâtel-en-Saosnois, Panon, Pizieux, Saint-Calez-en-Saosnois, Saint-Cosme-en-Vairais, Saint-Longis, Saint-Pierre-des-Ormes, Saint-Rémy-des-Monts, Saint-Rémy-du-Val, Saint-Vincent-des-Prés, Saosnes, Vezot, Villaines-la-Carelle.

**Les 6 communes déléguées à la commune nouvelle de Villeneuve en Perseigne :** Chassé, La Fresnaye-sur-Chédouet, Lignières-la-Carelle, Montigny, Roullée, Saint-Rigomer des Bois.

L'animation de cette opération est financée par la Communauté de communes Maine Saosnois, Villeneuve-en-Perseigne, l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah), l'Etat et le Département.

### Qu'est-ce qu'une OPAH ?

Une OPAH a pour but d'accompagner les propriétaires privés dans la réalisation des travaux d'amélioration de leur logement grâce à **une assistance gratuite**, à la fois administrative et technique.

**Des subventions** de la communauté de communes Maine Saosnois et de Villeneuve-en-Perseigne, de l'Anah, de l'Etat, de la Région, du Département, voire des caisses de retraite peuvent être mobilisées pour réaliser les travaux, **sous conditions, pour les propriétaires occupants et pour les propriétaires bailleurs.**

### Quels sont les travaux aidés ?

Ces opérations concernent l'aide aux travaux :

- d'adaptation de l'habitat des personnes âgées ou handicapées,
- d'économies d'énergie,
- de rénovation de logements vétustes, insalubres, occupés ou vacants.

### Quel accompagnement pour les propriétaires ?

L'animation de cette opération, confiée à l'association SOLIHA Sarthe, consiste à :

- **informer** sur l'opération et tous les sujets d'ordre sanitaire, juridique et technique,
- **réaliser un diagnostic à domicile** (par un conseiller ou technicien spécialisé, en réhabilitation globale, autonomie ou thermique) pour préciser et hiérarchiser les travaux à réaliser,
- **établir un plan de financement prévisionnel** personnalisé.

SOLIHA est ensuite chargé de:

- **solliciter les aides financières** (non remboursables sous forme de subventions) auprès de tous les organismes partenaires,
- **monter et suivre les dossiers** de demande de subventions,
- **suivre les dossiers** jusqu'à réception des travaux et paiement des subventions.

**SOLIHA vous assistera gratuitement dans toutes ces démarches.**

**Attention :**

**\* Les travaux ne doivent pas commencer avant le dépôt du dossier et doivent être réalisés par des professionnels.**

**\* Aucun démarchage ne sera fait sur cette opération, votre seul interlocuteur est l'association SOLIHA.**

### Qui contacter ?

Votre unique interlocuteur :

**Association SOLIHA, 02 43 42 12 72 ou [contact.sarthe@solihha.fr](mailto:contact.sarthe@solihha.fr)**

### Où rencontrer l'équipe de SOLIHA ?

Dès mars 2017, 4 permanences mensuelles seront assurées sur le territoire.

Elles seront gratuites, libres d'accès et sans rendez-vous.

\* \* \*

## Exemples de travaux réalisés dans le cadre d'OPAH

### Renseignez-vous !

#### MONIQUE VOULAIT RESTER CHEZ ELLE BIEN ET LONGTEMPS

Elle a fait aménager sa salle d'eau :

- ◆ Pose d'une douche à siphon de sol avec barres murales,
- ◆ Installation de WC réhaussés avec barre de relèvement,
- ◆ Elargissement de la porte d'entrée du logement avec création d'une rampe d'accès.

TRAVAUX TTC	9 112 €
SUBVENTIONS (80%)	7 290 €
A FINANCER par Monique	1 822 €



#### LAURENT ET CECILE VOULAIENT ETRE MIEUX CHAUFFES TOUT EN DIMINUANT LEUR FACTURE

Ils ont investi judicieusement :

- ◆ Isolation des combles perdus par 30 cm de laine minérale,
- ◆ Installation d'une ventilation mécanique contrôlée hygro B,
- ◆ Remplacement de la chaudière par une chaudière à condensation avec horloge de programmation.

TRAVAUX TTC	11 183 €
SUBVENTIONS (52%)	5 815 €
A FINANCER par Laurent et Cécile	5 868 €

